




••• Mesure des émissions de COV et de formaldéhyde par les produits de construction, de décoration et d'ameublement



Parmi les sources de pollution identifiées dans l'environnement intérieur, les produits de construction, de décoration et d'ameublement sont cités comme à l'origine d'émissions de composés organiques volatils (COV) et de formaldéhyde. En tant que fabricant, distributeur ou metteur en œuvre de ces produits, vous souhaitez évaluer ces émissions en faisant appel à un laboratoire compétent et reconnu.

Le laboratoire de chimie-écotoxicologie de FCBA met à votre service son expertise et ses moyens analytiques :



› Pour anticiper la réglementation dans le domaine de la qualité de l'air intérieur :

- Arrêtés du 30 avril et du 28 mai 2009 relatifs aux conditions de mise sur le marché des produits de construction et de décoration contenant des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques de catégorie 1 ou 2 (dont benzène, trichloroéthylène).
- Projet d'arrêté relatif à l'étiquetage des produits de construction et de décoration pour ce qui concerne leurs caractéristiques d'émissions en substances volatiles polluantes (COVT, formaldéhyde et 10 autres substances volatiles polluantes).



› Pour optimiser toute démarche volontaire :

- Mieux connaître les émissions de COV et de formaldéhyde de vos produits pour vous orienter vers des pistes techniques d'amélioration ou des produits « faiblement émissifs ».
- Renseigner les données sanitaires des fiches de données environnementales et sanitaires (FDES).
- Comparer les émissions de vos produits aux procédures de qualification existantes (recommandations du protocole AFSSET, exigences du référentiel AgBB, ...).



› Nos prestations

Le laboratoire de chimie-écotoxicologie de FCBA est en mesure de réaliser des essais selon les méthodes d'essai normalisées reconnues au niveau européen :

- Série de normes ISO 16000 (parties 3, 6, 9 et 11) pour mesurer les émissions de formaldéhyde et de COV par tous les produits de construction et d'aménagement intérieur.
- Norme NF EN 717-1 pour vérifier la mise en conformité au marquage CE des produits de construction (panneaux à base de bois, planchers et parquets en bois, bois lamellé collé, revêtements de sols résilients, textiles et stratifiés, ...).

› Un engagement qualité

Vous bénéficiez :

- De la compétence d'un laboratoire spécialisé dans les émissions des produits de construction, de décoration et d'ameublement.
- De la mobilisation de compétences pluridisciplinaires avec des experts reconnus par les pouvoirs publics (AFSSET) et au sein des comités de normalisation européenne.
- D'une expertise complète de vos besoins pour optimiser les essais et ainsi en limiter les coûts.

Notre laboratoire dispose de l'accréditation ISO 17025 indispensable à la reconnaissance de vos essais : accréditation « Hors programme Environnement » pour la série de normes ISO 16000 (parties 3, 6, 9 et 11) et pour la norme NF EN 717-1.

Contact

Laboratoire de chimie-écotoxicologie :
Christophe YRIEIX – Responsable technique qualité de l'air
christophe.yrieix@fcba.fr
Tél : + 33 (0)5 56 43 63 81

